Appel de candidatures
CONCOURS D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE

Ahuntsic-Cartierville Montréal

VILLE DE MONTRÉAL- ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE

CATÉGORIE – Architecture de paysage

DESCRIPTION : L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville organise un concours d'architecture de paysage, en deux étapes, à l'échelle du Québec, en vue de planifier l'aménagement du parc de voisinage prévu dans le cadre du redéveloppement domiciliaire de la Place de l'Acadie située au sud-ouest du croisement des boulevards de l'Acadie et Henri-Bourassa. Ce projet vise à créer une « place fraîcheur ». Le budget prévisionnel pour l'ensemble du projet est d'un (1) million de dollars et la superficie totale de l'intervention est de l'ordre de 3152 m^2.

OBJET DU CONCOURS : Le concours porte sur les enjeux liés à la formalisation et la planification d'une place publique et de son intégration harmonieuse dans le paysage urbain où elle s'insère. Le concours concerne principalement l'aménagement d'une place fraîcheur pour contribuer à la lutte aux îlots de chaleur urbains.

Ce processus clair et transparent favorise l'égalité d'accès. Il s'inscrit dans une démarche visant à promouvoir la qualité de l'architecture paysagère au Québec. Par la confrontation des expériences et des idées, ce concours permet de retenir, au terme du processus, un lauréat qualifié apte à produire une solution novatrice pour l'arrondissement.

Le concours vise à élaborer et à évaluer des concepts en vue de sélectionner un projet lauréat. Une fois ce projet entériné par l'arrondissement, un contrat sera accordé à l'équipe lauréate pour coordonner le projet, développer les plans et devis techniques et pour assurer la surveillance des travaux de construction.

ADMISSIBILITÉ : À cet effet, l'arrondissement lance, par le présent avis, un appel de candidatures auprès de tous les architectes paysagistes membres en règle de l'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ) et ayant un bureau reconnu par l'AAPQ.

RÉALISONS MONTRÉAL
VILLE UNESCO DE DESIGN

ÉTAPE 1 : Suite à l'appel de candidatures, tous les concurrents sont invités à soumettre un dossier de candidature au jury. Les concurrents retenus seront ensuite invités comme finalistes.

ÉTAPE 2 (Prestation des finalistes) : La prestation se définit comme une esquisse-concept rémunérée. Des prestations reçues, un projet lauréat sera choisi et recommandé par le jury à l'arrondissement en vue de l'attribution d'un contrat.

VISITE DES LIEUX : Une visite à la Place de l'Acadie est prévue le 14 décembre 2010 à 10 heures. Lors de cette visite, Philippe Drolet, conseiller professionnel, recueillera les questions des candidats.

DOCUMENTS : Les documents du concours (règlement et programme) seront disponibles à partir du 8 décembre 2010 lors de l'inscription.

INSCRIPTION : Veuillez vous inscrire par courriel à : concours@phd-architecture.com, avec une adresse valide de correspondance. Par la suite, les personnes inscrites recevront les documents, les informations et les addendas relatifs au concours. De même, une copie imprimée des documents du concours (pour consultation seulement) sera disponible au bureau d'arrondissement, sur rendez-vous en communiquant avec M. Philippe Drolet au 514 281-3090.

LIEU DE DÉPÔT ET ÉCHÉANCE :
Les candidatures de la 1re phase du concours doivent être déposées avant 16 h, le 17 janvier 2011 à l'adresse indiquée ci-dessous :

Concours d'architecture de paysage pour l'aménagement du parc de la Place de l'Acadie, Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

555, rue Chabanel Ouest, bureau 600
Montréal (Québec) H2N 2H8
Téléphone : 514 281-3090

Courriel : concours@phd-architecture.com

Attention : Philippe Drolet, architecte, conseiller professionnel

Heures d'ouverture : Du lundi au vendredi :
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Montréal, le 30 novembre 2010